

<https://www.snetap-fsu.fr/Groupe-de-travail-Lutte-contre-les-violences-une-thematique-bien-vaste-mais-o.html>



Groupe de travail « Lutte contre les violences » : une thématique bien vaste mais ô combien primordiale !

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -
Date de mise en ligne : samedi 29 novembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le jeudi 27 novembre, la [DGER](#) (Sous-direction des politiques de formation et d'éducation) a réuni un groupe de travail au format [CNEA](#) sur la lutte contre les violences.

Quand on navigue à vue ...

Pour commencer, les représentant-es de l'Élan commun sont d'emblée intervenu-es pour déplorer l'absence d'un support de travail envoyé en amont permettant de poser un cadre à ce GT dont l'intitulé reste très large.

L'administration a simplement rétorqué qu'elle faisait ce qu'elle pouvait ...

Au sommaire cependant ...

L'administration a d'abord précisé son intention de prolonger la thématique de la violence dans les établissements au-delà des questions éducatives. D'autres chantiers sont en cours eu égard aux suites de l'affaire Bétharram et au drame au LPH d'Antibes en septembre dernier.

Elle a ensuite présenté **un bilan des plans existants suivants** :

• **Plan de lutte et de prévention contre les violences et les discriminations (période 2017-2024)**. Sur la base de ces préconisations, la [DGER](#) propose 7 mesures qui se déclinent en différentes actions à mener aux échelons national, régional et local. Un accompagnement par les réseaux thématiques et par le dispositif d'appui pourra être proposé. Il pourra être envisagé la mise en place de GT spécifiques.

- Mesure 1 : Mesurer le climat scolaire et diagnostiquer les situations de violences et de discriminations sur l'ensemble du territoire.
- Mesure 2 : Agir sur la minorité harcelée.
- Mesure 3 : Encourager la prise en compte de la justice scolaire en établissement.
- Mesure 4 : Conforter la place de l'internat.
- Mesure 5 : Favoriser la mixité des publics.
- Mesure 6 : Accompagner les équipes dans des situations de violences.
- Mesure 7 : Former les acteurs sur les questions de climat scolaire.

• **Plan de lutte contre le harcèlement (de novembre 2023)** qui se décline en 3 axes :

- Axe 1 : Prévenir les situations de harcèlement et de cyberharcèlement dans l'Enseignement Agricole.
- Axe 2 : Détecter les situations de harcèlement et de cyberharcèlement.
- Axe 3 : Agir lors de situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

Depuis 2015, une enquête « climat scolaire » est réalisée dans les établissements volontaires.

Depuis 2017, il est fait le constat d'une évolution des situations et des formes de violence et de discrimination. Plusieurs faits ont marqué la communauté éducative : l'assassinat de Samuel PATY en octobre 2020, de Dominique

BERNARD en juin 2024, de Mélanie GRAPINET en juin 2025 et du drame d'Antibes en septembre 2025. Le rapport de la commission d'enquête sur les violences dans les établissements scolaires du 26 juin 2025 qui fait suite à l'affaire Bétharram et réalisé par les co-rapporteurs Violette SPILLEBOUT et Paul VANNIER a formulé 50 recommandations destinées à mieux protéger les élèves dans les établissements et une proposition de loi.

Au 6 novembre 2025, 472 dossiers de remontées de faits de violence ont été enregistrés ; 613 à ce jour. 60 % relèvent du niveau 2 (Faits graves/Registre des sanctions) et 19 % de faits de niveau 3 (Faits d'une extrême gravité/Registre des crimes ou délits). 410 dossiers relèvent d'atteintes aux personnes.

La DGER travaille avec l'ENSFEA sur un nouveau dispositif de harcèlement et de cyberharcèlement prévu en septembre 2026.

Après ce bilan, l'administration a présenté **son futur plan 2026-2030** qui privilégie une approche globale définissant cinq grands axes d'intervention, déclinés en objectifs, eux-mêmes précisés par des mesures concrètes et évaluables :

- PILOTER une politique de lutte contre les violences engageant l'action des acteurs de l'ensemble du système éducatif.
- RENFORCER la culture commune sur les faits de violence et de discriminations.
- SIGNALER tous les faits de violences.
- PROTÉGER la communauté éducative et accompagner les victimes.
- CONTRÔLER et suivre les situations de violences et de discriminations.

Ce plan doit s'articuler **avec plusieurs plans interministériels existants** :

- Le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026).
- Le plan national d'actions pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti-LGBT (2023-2026).
- Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « toutes et tous égaux » (2023-2027).
- La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024).

Une remontée de nos avis sur les différentes actions envisagées est proposée d'ici trois semaines.

Ce que nous avons porté ...

Les représentant-es de l'Élan commun ont affirmé leur engagement dans la lutte contre toutes les formes de violences dans l'Enseignement Agricole, tant pour les personnels que pour les élèves et leur exigence de dispositifs ministériels efficaces pour les protéger.

Ils·Elles ont à nouveau défendu une politique éducative forte, comme l'Enseignement de la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS), vu comme un levier indispensable pour prévenir les discriminations, promouvoir l'égalité et lutter contre les violences et le harcèlement.

Ils·Elles ont insisté sur la nécessité de ne pas se contenter des outils statistiques. Derrière ces outils, il faut pouvoir traiter ces situations de violence. Il faut également obtenir des réponses dans les instances nationales (en Formation

Spécialisée -EA) aux questions/alertes portées.

Une meilleure visibilité des informations sur Chlorofil est également nécessaire. Un problème de référencement est à déplorer.

In fine, ils.elles ont souligné leur inquiétude quant à l'introduction de plus en plus récurrente d'armes (autres que les armes blanches) dans les établissements et leur banalisation. Les textes en vigueur doivent être encore plus renforcés.